**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN**
**RÉUNION DU LUNDI 8 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :
Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU

Étaient excusés :
Florence COLLARD qui donne pouvoir à Christophe BLANCHARD,
Thomas POINT qui donne pouvoir à Olivier BERTRAND,
Chantal RATEAU qui donne pouvoir à Nicole COTILLON,

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

## I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du lundi 4 décembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

## II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions

**Commission Patrimoine bâti**
La commission s'est rendue à l'école pour voir sur place les différents travaux demandés par l'équipe enseignante dans le cadre du conseil d'école.
La commission a décidé que certains petits travaux seraient exécutés par les agents communaux.
La réfection de la salle des maîtres, la reprise des sols du périscolaire, la reprise du sol WC extérieur élèves, la peinture de l'ensemble des classes feront l'objet de devis demandés aux entreprises concernées. Ces différents devis, ainsi que la réflexion sur le mode de chauffage de l'école, permettront de projeter les travaux, en fonction des subventions possibles.

La commission demande un contrôle des installations électriques dans l'épicerie par Qualiconsult.
Un devis a été demandé à l'entreprise Gonnord pour le déplacement du cumulus existant de l'épicerie vers le logement attenant pour installer un cumulus plus petit à l'épicerie. Il est également prévu, dans ce même devis, la pose d'un sous-compteur sur le réseau eau pour l'épicerie. Le montant total s'élève à 1 801,64 € HT.
L'objectif est de rendre le logement totalement indépendant de l'épicerie.
***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider ce devis pour un montant de 1 801,64 € HT***

**COPIL :** Candidatures pour la gérance de l'épicerie
Les 3 candidatures ont été écartées. Aucune ne correspondait au profil et aux compétences recherchées. Dominique DELEGLISE a accepté de prolonger son contrat en CDD pour une durée de 9 mois. Une nouvelle consultation (annonce en cours de réécriture) sera lancée, avec d'autres canaux de diffusion :

- CCI Trans Entreprise – annonce existante à modifier : 180,00 € HT - Validité 1 an
- Village Magazine (site internet Newsletter) : 40,83 € TTC - Validité 1 an
- Réalisation d'un film « teaser » de 2 à 3mn (devis Duo Motion) : 1 499,00 € HT

Présentation de la commune : son environnement, l'épicerie multi services, interviews, les services présents sur la commune, modalités de dépôts des candidatures, lien web sur différentes plateformes : Youtube, Facebook, sites internet, publications, etc.

- Comm'une opportunité : site de rencontre entre porteurs de projets et Communes : 500 € HT
Comm'une opportunité a pour but de faciliter la mise en relation entre les collectivités territoriales et les porteurs de projets afin de redynamiser les centres-villes et centres-bourgs.
La cotisation annuelle à Comm'une opportunité est calculée en fonction de notre population pour 12 mois glissants à partir de la date de signature du devis.

- Point Presse en Mairie avec la Presse Régionale et Colline FM.
Communiqué de presse sur l'aménagement du magasin et les aides obtenues et notre recherche d'un porteur de projet et la réalisation d'un teaser.

- Magazine C mon territoire : Publi reportage. 1/2 page : 390 € HT
Distribution dans les commerces bressuirais et la gâtine, site internet

Après échanges au sein du conseil sur ces différents moyens de communication et leurs coûts, le programme est validé dans son ensemble. Il est également décider d'insérer une valeur de 3 500 € pour la vente du fonds de commerce.

Dominique MALLAISE ne prend pas part à ce vote, car le devis DUO MOTION a été établi par un membre de sa famille.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider l'intégralité du plan de communication pour un montant de 2 609,83 € HT***
***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider la valeur de 3 500 € pour le fonds de commerce en vue de sa vente***

## III – Maison d'Assistantes Maternelles : coût total des travaux et demande du solde de subvention CAF

Mme le Maire présente le coût total des travaux pour l'agrandissement de la Maison d'Assistantes Maternelles : Le montant total payé s'élève à 130 537,28 HT. L'ensemble des factures étant payées, il sera possible de faire la demande du solde de la subvention CAF.
***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour demander le solde de la subvention***

## IV – Ligne de trésorerie : renouvellement

La ligne de trésorerie, d'un montant de 105 000,00 €, se termine au 22 janvier 2024.
La subvention LEADER n'étant pas encore versée, il est nécessaire de prolonger la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

| | 2024 |
|---|---|
| Montant | 105 000,00 € |
| Frais dossier | Néant |
| Commission d'engagement | 350,00 € |
| Commission de gestion | ------ |
| Commission de mouvement | ------ |
| Commission de non-utilisation | 0,30% |
| Valeur de l'€ster | 3,899% |

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour prolonger la ligne de trésorerie aux conditions citées ci-dessus***

## V – Décisions Modificatives 2023

### a. Budget Les Charmes : écritures de stocks

**COMPTES DEPENSES**

| Imputation | Nature | Ouvert | Réduit |
|---|---|---|---|
| 040 / 3351 / OPFI | Terrains | 551,00 | |
| 65 / 6588 | Autres charges diverses de gestion courante | 551,00 | |
| | Total | 1 102,00 | 0,00 |

**COMPTES RECETTES**

| Imputation | Nature | Ouvert | Réduit |
|---|---|---|---|
| 042 / 7133 | Variation des en-cours de production de biens | 551,00 | |
| 16 / 1641 / OPNI | Emprunts en euros | 551,00 | |
| | Total | 1 102,00 | 0,00 |

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider cette décision modificative en ouvrant les crédits nécessaires***

### b. Budget Général : chapitre 011 « charges à caractère général »

**COMPTES DEPENSES**

| Imputation | Nature | Ouvert | Réduit |
|---|---|---|---|
| 011 / 60632 | Fournitures de petit équipement | 3 000,00 | |
| | Total | 3 000,00 | 0,00 |

**COMPTES RECETTES**

| Imputation | Nature | Ouvert | Réduit |
|---|---|---|---|
| 013 / 6419 | Remboursements sur rémunérations du personnel | 3 000,00 | |
| | Total | 3 000,00 | 0,00 |

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider cette décision modificative en ouvrant les crédits nécessaires***

### c. Budget Général : travaux assainissement Rue de la Croix Bernier

**CREDITS A OUVRIR**

| Imputation | Nature | Montant |
|---|---|---|
| 204 / 2041512 / OPNI | Bâtiments et installations | 57 554,38 |
| | Total | **57 554,38** |

**CREDITS A REDUIRE**

| Imputation | Nature | Montant |
|---|---|---|
| 21 / 21532 / 35 | Réseaux d'assainissement | 57 554,38 |
| | Total | **57 554,38** |

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider cette décision modificative par virement de crédit***

## VI – Budget Epicerie : avance de trésorerie

Afin d'enregistrer les écritures comptables de fin d'année pour les salaires 2023 et pour la mise en paiement de la facture MOBITECH, une avance de trésorerie de 65 000,00 € est nécessaire du budget principal vers le budget épicerie. Elle sera remboursée courant 2024, à réception de la subvention LEADER.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider cette avance de trésorerie.***

## VII – Adhésion au CAUE

Le montant de l'adhésion au Conseil de l'Architecture, Urbanisme et Environnement s'élève à 100 €. Cet organisme nous accompagne sur le projet de réfection totale du bâtiment Mairie – Salle socio – Cantine.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider cette adhésion***

## VIII – Travaux Rue de la Croix Bernier

Des défauts majeurs sont constatés sur l'ensemble des zonages avec résine beige. Une rencontre Assurances – Entreprises – Mairie – Bureau d'études de l'Agglo2B a eu lieu le 6 décembre 2023. Il a été décidé qu'une analyse des enrobés et de la résine devait être faite pour mesurer la composition de ces matériaux et leur compatibilité.

Suite à cette rencontre, l'entreprise Justeau propose à la mairie un arrangement amiable en répartissant les coûts de remise en état de ces espaces entre AB Service – Justeau et la mairie. Le coût de ces travaux est estimé à :

- 90 981,08 € HT pour la proposition en enrobé beige,
- 59 983,08 € HT pour la proposition en TJ Soil.

La mairie n'étant en aucune façon responsable de ces malfaçons, cette proposition est refusée par l'ensemble du conseil. Si l'entreprise JUSTEAU et AB Service ne souhaitent pas poursuivre par la voie des assurances, la répartition des coûts devra se faire entre elles.

***Le conseil refuse à l'unanimité des membres présents la proposition de l'entreprise JUSTEAU***

## IX – Questions diverses

- Pour information : L'Agglo2B prend en charge la contribution SDIS de 10 057,45 € pour notre commune au titre de ses compétences.

- Suite aux orages de l'été dernier, les dégâts s'élevaient à 2 617,68 €. Groupama nous verse une indemnisation de 1 907,51 € (déduction de 399,17 € pour la vétusté et de 311 € pour la franchise).

- Un rendez-vous avec le notaire de Mme ARCHER (propriétaire du Bar – Restaurant « Au bon Accueil ») est en cours de fixation pour l'achat de ce bâtiment.

- Mme le Maire souhaite trouver une solution pour les affiches scolaires trouvées dans les combles de l'école. Elle propose de candidater pour l'émission Affaire Conclue. Le conseil valide cette proposition.

Le Maire,
Nicole COTILLON

Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD